



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°10-16

L'an deux mille dix,  
Le 30 juin, à Metz

Date de convocation	17 mai 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	2

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean LIPP, M. Pierre PANDINI, , M. Claude PHILIPPE (qui a reçu pouvoir de M. Florentin), M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-François THOMAS, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

#### **Personnalités qualifiées au Comité Syndical**

Vu les statuts de l'EPAMA et notamment son article 9-2,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne comme personnalités qualifiées au Comité Syndical ayant voix consultatives et non délibératives :

- Paul RACOT de la Commission Internationale de la Meuse (CIM),
- Christian COTTET (Mission Risques Naturels),
- Paul DEWIL (Région Wallonne).

Le Président,  
Jean-Paul BACHY

